



**FLÜCHTLINGSRAT**

BADEN-WÜRTTEMBERG

... **engagiert** für eine menschliche Flüchtlingspolitik



Französisch/25a AufenthG

# Qui peut obtenir un permis de séjour (« Bleiberecht ») selon le § 25a AufenthG ?

Informations pour les jeunes personnes tolérées  
(les réfugié-e-s ayant une « Duldung »)



## La brochure

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011, il existe une réglementation (modifiée en août 2015) concernant le droit de séjour pour les jeunes personnes ayant une « Duldung » (suspension de l'expulsion) : elle est intitulée « Aufenthaltsgewährung bei gut integrierten Jugendlichen und Heranwachsenden » (permis de séjour pour adolescent-e-s et jeunes adultes bien intégré-e-s) § 25a AufenthG. Tu peux demander ce permis de séjour auprès du service des étrangers ( « Ausländerbehörde » ). Ce dépliant peut t'aider à évaluer si oui ou non tu pourrais prétendre à ce permis de séjour et quels aspects tu dois prendre en compte. Pour toute question complémentaire, tu peux t'adresser à un « IvAF-Netzwerk » (réseau pour l'insertion des demandeurs d'asile et des réfugié-e-s) en Bade-Wurtemberg. Ils te soutiendront dans ton insertion sur le marché du travail (voir plus de renseignements à la fin de la brochure). La « Werkstatt PARITÄT » et le « Flüchtlingsrat Baden-Württemberg » font tous deux partie du réseau « **Netzwerk zur Integration von Flüchtlingen in Arbeit** » (NIFA – réseau pour l'insertion professionnelle des réfugié-e-s). Au Flüchtlingsrat Baden-Württemberg, tu obtiendras une première consultation par téléphone ou par écrit ainsi que des renseignements sur l'organisme compétent qui pourrait te conseiller. Tu trouveras des adresses ici :

- [www.nifa-bw.de](http://www.nifa-bw.de) | *Kooperationspartner/-innen*
- [www.fluechtlingsrat-bw.de](http://www.fluechtlingsrat-bw.de) | *Das Netzwerk – Kontaktadressen*

### 1. Quelles sont les conditions que tu dois remplir ?

Pour pouvoir obtenir un permis de séjour d'après le § 25a AufenthG tu dois remplir les conditions suivantes :

- Tu vis déjà en Allemagne depuis au moins quatre ans sans interruption avec une « Duldung » (suspension de l'expulsion),

une « Gestattung » (titre de séjour provisoire) ou une « Aufenthaltserlaubnis » (permis de séjour). Actuellement tu as une « Duldung ».

- Au moment de déposer ta demande tu as au moins 14 ans et pas encore 21 ans.
- Tu as fréquenté l'école « avec succès » pendant au moins quatre ans ou alors tu as acquis ton diplôme d'études secondaires (au moins de la « Hauptschule ») ou un certificat d'aptitude professionnelle en Allemagne. Que signifie « fréquenter l'école avec succès » ? Tu es allé-e en cours régulièrement, tu passeras probablement dans la classe supérieure et on peut s'attendre à ce que tu obtiennes un diplôme d'études secondaires (au moins de la « Hauptschule »). Ce n'est pas un critère d'exclusion si tu as dû redoubler une année scolaire peu après ton arrivée en Allemagne.
- Le « pronostic d'intégration » est positif, c'est-à-dire que les autorités présumant que tu t'intégreras bien en Allemagne.
- Tu gagnes suffisamment d'argent pour subvenir à tes besoins ou alors tes parents gagnent suffisamment. Cette règle ne s'applique pas à toi si tu fréquentes l'école ou si tu suis une formation professionnelle. Dans ces cas, ce n'est pas un désavantage si tu reçois des aides sociales.

## 2. Dans quels cas es-tu exclu-e ?

Si ton expulsion est suspendue en raison de fausses indications ou bien de tromperie sur l'identité ou sur la nationalité, tu ne peux pas obtenir un permis de séjour selon le § 25a AufenthG. **Important:** Ce sont tes propres actions qui comptent et non celles de tes parents. Aussi, l'on ne doit pas te sanctionner pour avoir trompé sur l'identité antérieurement si tu l'as déjà corrigée.

En outre, tu ne peux pas obtenir le permis de séjour d'après le § 25a AufenthG si les autorités présument que tu ne reconnais pas l'ordre démocratique libéral d'Allemagne. Mais cela est uniquement admissible s'il existe un élément concret de suspicion, par exemple l'appartenance à une organisation terroriste. D'autres infractions commises par toi peuvent avoir comme conséquence que ton pronostic d'intégration ne soit pas positif et donc que le permis de séjour ne soit pas accordé. Normalement, il n'est pas nécessaire de prouver qu'on reconnaît l'ordre démocratique libéral de la République fédérale d'Allemagne.

### 3. Et tes parents et tes frères et sœurs mineur-e-s ?

Si tu es mineur-e (c'est-à-dire si tu as moins de 18 ans) et si tu obtiens un permis de séjour grâce à cette réglementation (§ 25a AufenthG), alors tes parents et tes frères et sœurs ne doivent pas être expulsé-e-s. Ils continuent d'obtenir au moins une « Duldung » jusqu'à ce que tu aies 18 ans. Tes parents peuvent également obtenir un permis de séjour d'après le § 25a AufenthG

- s'ils n'ont pas commis de délits (les condamnations pour délits de tout type jusqu'à 50 « Tagessätze » (unité d'amende calculée selon la part fixée des revenus journaliers) au maximum, ainsi que les condamnations pour infractions à la loi sur le séjour ou à la loi sur l'asile jusqu'à 90 « Tagessätze » ne sont pas prises en compte) et
- qu'ils gagnent suffisamment d'argent pour subvenir à leurs propres besoins et à ceux de tes frères et sœurs qui ont moins de 25 ans et qui vivent dans leur foyer.

Tes parents ne peuvent pas obtenir de permis de séjour si leur expulsion est suspendue uniquement parce qu'ils ont fait de faus-

ses déclarations à propos de leur identité ou de leur nationalité. De plus, tes parents doivent participer à l'élimination des obstacles à l'expulsion (par exemple en demandant des papiers d'identité), sinon ils sont exclus du permis de séjour.

## 4. Quoi d'autre encore ?

**S'il te plaît adresses-toi à un service de consultation ou à un-e avocat-e AVANT de déposer la demande et fais-toi bien conseiller !**

Les autorités peuvent demander à ton école un rapport écrit sur tes résultats ainsi que ton comportement social et de travail. Tu devrais, en union avec ton conseiller ou ta conseillère, parler avec l'école des conséquences de ce rapport pour ton séjour. Vous devriez clarifier s'il y a des obstacles à un bon « pronostic d'intégration », par exemple des absences non excusées ou un redoublement.

### Les réseaux IvAF

soutiennent les réfugié-e-s en ce qui concerne l'insertion durable sur le marché du travail. En outre, ils œuvrent à améliorer structurellement l'accès au marché de la formation et du travail et la qualité de la promotion du marché du travail. En Bade-Wurtemberg, il existe actuellement cinq réseaux IvAF : Le « Netzwerk zur Integration von Flüchtlingen in Arbeit » (NIFA – réseau pour l'insertion professionnelle des réfugié-e-s), le « Netzwerk zur Integration von Flüchtlingen in Ostwürttemberg » (NIFO – réseau pour l'insertion des réfugié-e-s en Wurtemberg-de-l'Est), le « Netzwerk Bleiben mit Arbeit » (NBA – réseau pour le séjour avec travail), le « Integrationsnetzwerk Hohenlohe Main-Tauber » (réseau pour l'insertion dans la région Hohenlohe Main-Tauber) et « Arbeit und Ausbildung für Flüchtlinge – Projektverbund Baden » (projet coordonné en Bade pour le travail et la formation pour les réfugié-e-s). Pour plus de renseignements :

- [www.ivaf-netzwerk-bw.de](http://www.ivaf-netzwerk-bw.de)

## Lois importantes

<b>AufenthG</b>	Aufenthaltsgesetz (loi sur le séjour)
<b>AsylG</b>	Asylgesetz (loi sur l'asile)
<b>AsylbLG</b>	Asylbewerberleistungsgesetz (loi sur les prestations sociales pour les demandeurs d'asile)
<b>BeschV</b>	Beschäftigungsverordnung (règlement sur l'emploi)
<b>FlüAG</b>	Flüchtlingsaufnahmegesetz für Baden-Württemberg (loi sur l'accueil des réfugié-e-s pour le Bade-Wurtemberg)
<b>GG</b>	Grundgesetz (la constitution allemande)

Tu trouveras le texte intégral de ces lois sur internet, par exemple ici :

- [www.gesetze-im-internet.de](http://www.gesetze-im-internet.de)

Tu trouveras plus d'informations sur les réglementations concernant le droit de séjour ici :

- [www.aktiv.fluechtlingsrat-bw.de/von-der-duldung-zum-bleiberecht-perspektiven-fuer-eine-aufenthaltsverfestigung-nach-ablehnung-des-asylantrags.html](http://www.aktiv.fluechtlingsrat-bw.de/von-der-duldung-zum-bleiberecht-perspektiven-fuer-eine-aufenthaltsverfestigung-nach-ablehnung-des-asylantrags.html) | *Die Bleiberechtsregelungen (§§ 25a, b AufenthG)*

Cette fiche d'information a été mise à jour en juin 2019. Elle est basée sur un modèle du « Netzwerk Bleiberecht Stuttgart – Tübingen – Pforzheim » (réseau pour le droit de séjour Stuttgart – Tübingen – Pforzheim). Entre-temps, il a pu y avoir des changements. De plus, cette fiche donne juste un aperçu et s'applique tout particulièrement à la situation en Bade-Wurtemberg. Elle ne peut pas remplacer une consultation individuelle. Adressez-vous donc toujours aussi à un réseau IvAF, à un service de consultation ou à un-e avocat-e.

Le contenu du dépliant reflète la conception du droit des auteurs.

## Autres documents d'informations



### Qui peut obtenir un permis de séjour selon le § 18a AufenthG ?

Les personnes tolérées ayant une qualification professionnelle peuvent, sous certaines conditions, obtenir un permis de séjour selon le § 18a AufenthG. Le dépliant explique quelles sont ces conditions et quels aspects doivent être pris en compte. (Dépliant DIN A6, 12 pages, langues : allemand/anglais/français/dari/farsi/arabe)



### Qui peut obtenir un permis de séjour (« Bleibe-recht ») selon le § 25b AufenthG ?

Fin 2015, il y avait plus de 155.000 réfugié-e-s en Allemagne ayant une « Duldung ». Beaucoup d'entre eux ont ce statut depuis plusieurs années. Le dépliant explique sous quelles conditions ils peuvent obtenir un permis de séjour selon le § 25b AufenthG et quels aspects doivent être pris en compte.

(Dépliant DIN A6, 12 pages, langues : allemand/anglais/français/dari/farsi/arabe)



### Comment déposer une demande de titre de séjour pour motif exceptionnel (« Härtefallantrag ») ?

En 2017, 26 personnes ont pu obtenir un permis de séjour d'après le § 23a AufenthG en Bade-Wurtemberg en raison de leur bonne intégration. Le dépliant informe sur les conditions qui doivent être remplies et sur les démarches à suivre. (Dépliant DIN A6, 8 pages, langues : allemand/anglais/français/dari/farsi/arabe)

**Vous pouvez télécharger ces matériaux ici :**

[www.nifa-bw.de](http://www.nifa-bw.de)

Contact

### Porteur de projet

#### Werkstatt PARITÄT gGmbH

Hauptstraße 28

70563 Stuttgart

Kirsi-Marie Welt

Téléphone : 0711 / 2155 - 419

E-Mail : [welt@werkstatt-paritaet-bw.de](mailto:welt@werkstatt-paritaet-bw.de)

Site internet : [www.werkstatt-paritaet-bw.de](http://www.werkstatt-paritaet-bw.de)

### Rédaction

#### Flüchtlingsrat Baden-Württemberg

Hauptstätter Str. 57

70178 Stuttgart

Melanie Skiba, Philipp Schweinfurth,

Laura Gudd & Stella Hofmann

Téléphone : 0711 / 55 32 83-4

E-Mail: [info@fluechtlingsrat-bw.de](mailto:info@fluechtlingsrat-bw.de)

Site internet : [www.fluechtlingsrat-bw.de](http://www.fluechtlingsrat-bw.de)

**Vous trouverez plus d'informations sur notre site internet**

**[www.nifa-bw.de](http://www.nifa-bw.de)**